

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2008

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

excusés : 02

Date de convocation : 06.09.2008

L'An Deux Mil Huit, le Onze Septembre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents : Mr DESLANDES, Mr BOITEL, Mme DESCOUTURE,
Mr LAPERSONNE, Mr FERNANDEZ, Mme LUBOINSKI,
Mr DEMARS, Mr HUBERT, Mr DAMBRON, Mme DEPRIESTERE,
Mme MODE, Mr SENEZ, Mr INGLARD.

Excusés : Mme RUIZ donne pouvoir à Mme DESCOUTURE
Mme PHILIPPE donne pouvoir à Mr DESLANDES

Monsieur FERNANDEZ François - a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière réunion du 03 Juillet 2008 est adopté,

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1. Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif	7. Indemnité Trésorière Générale de la Commune
2. Proposition « Assurance biens communaux et activité communale »	8. Nouvelle convention Centre de Gestion
3. SIAEB du 23 Juillet	9. Nouvelle convention objets de culte
4. Nomination des membres de la Commission des Impôts	10. utilisation de la salle des fêtes
5. Convention « Transport vers l'Aquaspace »	11. Prise en charge des voiries et réseaux du lotissement de la SARL « Les Demeures du Beauvaisis »
6. DIALOG SERVICE Enquête	12. Rapport environnemental de l'aéroport de Beauvais
	13. Divers

1. MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Mr le Maire informe le Conseil Municipal

- qu'il y a eu une erreur de transcription dans le report du solde d'exécution de la section investissement arrêté à 83 111 € et reporté à 83 311 € ; Il y a donc lieu de régulariser les 200 € d'écart.
- qu'il souhaite transférer 25 000 € du compte 658 (réserve) en dépenses de fonctionnement vers le compte recettes d'investissement répartis comme suit
 - + 3 500 € sur le programme 130 (matériel cantine) en dépenses

- + 10 000 € sur le programme 132 (Eglise) en dépenses et + 3 500 € en recettes
- - 5 000 € sur le programme 135 (frais étude mairie) en dépenses
- - 3 500 € sur le programme 136 (salle polyvalente) en dépenses
- + 40 000 € sur le programme 140 (travaux de voirie) en dépenses et + 19 100 € en recettes
- + 5 100 € sur le programme 142 à créer (matériel école) en dépenses et + 2 500 € en recettes

Après explications, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer ces opérations.

2.ASSURANCE BIENS COMMUNAUX ET ACTIVITE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Marty assureur de la Commune a participé à la visite du 26 avril et propose donc un nouveau projet de contrat pour réactualiser les biens et les responsabilités de la Commune. Le contrat UAP date de 1988 ; UAP a été racheté par AXA qui propose en plus du toilettage conséquent à la visite un contrat adapté aux collectivités qui s'appelle « Villes et villages »

Ce contrat reprend les points suivants :

- a) Assurance des biens (mairie, école, remise atelier, presbytère, bureau poste, salle des fêtes, Novelty, maison à colombages, vestiaires stade, local pompes, chapelle, église.)
- b) Assurance des responsabilités communales (service de ramassage - service de distribution des eaux- service d'épuration et de traitement des eaux – utilisation des sols)
- c) Assurance juridique

La proposition est valable pour un an reconductible à l'échéance principale ; elle est d'un montant de 6 335 € HT. Le contrat actuel s'élevait à 9 177 € HT pour la multirisque et 376 € pour la protection juridique.

La proposition étant plus complète et moins coûteuse Mr le Maire propose, dans l'intérêt communal, de la prendre en compte sans mise en concurrence.

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition, l'approuve à l'unanimité et autorise le Maire à régulariser ce contrat.

3.SIAEB

Le Maire donne la parole à Mr DEMARS qui informe l'assemblée que lors du rendez vous du 23 Juillet le SIAEB a annoncé qu'il allait lancer un appel d'offres pour la mise en place d'une canalisation d'alimentation en eau diamètre 300 de la N1 vers le Route de St Just, travaux estimés à 7 M €.

Une délibération autorisant cette consultation a été prise en Août par le SIAEB.

4.NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Le Maire donne la parole à Mr BOITEL qui informe l'assemblée qu'en date du 11 Juillet le Directeur des Services fiscaux a retenu 6 commissaires titulaires et 6 suppléants sur la liste proposée par la Commune pour constituer la Commission des Impôts.

Les membres retenus sont :

Commissaires titulaires

Monsieur MENNECIER José

Monsieur PILLON Philippe

Monsieur MORIN Luc

Monsieur CHANTAL Raymond

Madame MARQUESTAUT Odile

Monsieur FARGES Jean-Luc

Suppléants

Monsieur MARIETTE Michel

Monsieur GHESQUIERE René

Monsieur ROUSSET Jean -Charles

Monsieur LEVASSEUR Michel

Monsieur DUCONGE Michel

Monsieur BAUMANN Xavier

L'assemblée prend note de cette décision. Une information sera effectuée tant auprès des nommés que des habitants de la Commune.

5. TRANSPORT A L'AQUASPACE :

Mr le Maire rappelle au conseil que la CAB a en charge la compétence transport et propose donc à la Commune de prendre en charge l'organisation du transport des élèves de Therdonne à destination du complexe aquatique à raison de 15 séances par semestre scolaire.

Le coût sera refacturé à la commune au prorata du nombre d'élèves transportés ; il est estimé à 50 € par élève et par an ; il sera ajusté aux dépenses réelles en fonction des prix et des prestations réalisées (pour mémoire le coût en 2007 a été de 1275 €).

Il est proposé une convention pour organiser cette prestation.

Pour information le créneau piscine proposé au second semestre scolaire (janvier à mars 2009) est le mardi à 15h.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention proposée. L'assemblée souhaite aussi connaître la procédure mise en place pour les parents accompagnateurs. La Mairie s'informe sur le sujet.

6. DIALOG SERVICE - ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant l'enquête publique organisée du 25 Août au 9 Octobre pour l'autorisation ou non pour Dialog Service d'exploiter un entrepôt de matières combustibles à Beauvais au Haut Villé. Il s'agit, en fait, d'un transfert d'activité déjà existante sur Beauvais.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accomplissement de cette formalité et autorise le Maire à donner un avis favorable à ce transfert dans les conditions indiquées dans le dossier présenté à l'enquête.

7. INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DE LA COMMUNE:

Mr le Maire rappelle que la commune sollicite Madame la trésorière de Beauvais, Cécile PICHARD, pour toute activité de conseil et il est d'usage de lui accorder une indemnité pour ce conseil au taux de 100 % chaque année.

Cette indemnité se calcule selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983. Elle s'élève à 321 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cet usage, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour payer cette indemnité.

8. CONVENTION CENTRE DE GESTION (CdG):

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Convention signée en juillet dernier pour la mise à disposition par le CdG à la Commune de personnel non titulaire dans le cadre du remplacement de personnel momentanément indisponible est à reprendre pour modifier l'un des articles concernant les délais de paiement qui sont proposés ainsi améliorés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la convention et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention qui annule et remplace la précédente.

9.CONVENTION OBJETS DE CULTE

Le 3 juillet dernier Monsieur le Maire informait le conseil que Mr Schuler conservateur était venu dans la Commune pour examiner les objets religieux encore utilisés et ceux qui ne le sont plus.

Deux objets non utilisés avaient été retenus, du fait de leur intérêt historique, pour être déposés au musée départemental. Le 17 juillet Mr Schuler nous a indiqué qu'il proposait de prendre en charge « un deuxième baiser de paix du 18eme » La convention déjà signée avec le Conseil Général est donc à modifier pour acter la prise en charge totale par le dit conseil Général dans les mêmes conditions de 3 objets de culte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui annule et remplace la précédente..

10.UTILISATION DE LA SALLE DES FETES:

Mr le Maire informe l'assemblée que jusqu'à présent, il était d'usage d'attribuer la location de la salle des fêtes à titre gratuit une fois par an à chaque association communale qui le souhaite ainsi qu'à chaque membre du personnel communal qui en fait la demande.

Après discussion, en ce qui concerne les Associations Communales il est proposé la location de la salle à titre gratuit une fois par an à chacune de celles qui en fera la demande pour son propre usage. Une réunion spécifique pour arrêter d'un commun accord les réservations de date sera organisée dès que les parents d'élèves auront élu leurs représentants.

En ce qui concerne le personnel communal il est proposé la location de la salle une fois par an à chaque membre du personnel communal qui en fera la demande pour son usage propre, au tarif des habitants de la commune, même si il se trouve que l'un d'eux n'habite pas la Commune.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise le maire à mettre en place cette organisation.

11. LOTISSEMENT DE LA SARL LES DEMEURES DU BEAUVAISIS:

Mr le Maire informe l'assemblée que La SARL « les Demeures du Beauvaisis » qui a déposé le 5 août dernier une demande de permis d'aménager un lotissement de 12 parcelles interroge la Commune sur le fait qu'elle accepte ou non la rétrocession à titre gratuit des voiries et réseaux divers qu'elle se propose de réaliser sur le dit lotissement.

Mr le Maire propose d'accepter ces prestations sous réserve de l'accord des concessionnaires (eau, électricité, téléphone, desserte incendie entre autres) et de la CAB (assainissement eaux usées et pluviales, ramassage ordures ménagères entre autres) qui sont en cours de consultation. Il est aussi proposé que la prise en charge de la Commune ne puisse être effective qu'après un état des lieux contradictoire effectué entre la Commune (assistée des concessionnaires et de la CAB) et la SARL.

Cet état des lieux ne pourra être réalisé qu'après l'achèvement de tous les travaux dus par le lotisseur y compris ceux de finition et qu'après l'achèvement total (constaté par la déclaration d'achèvement) de toutes les constructions autorisables sur ce site.

Après discussion et délibération le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité. Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette prise en charge.

12.RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS.

Mr le Maire donne la parole à Mr BOITEL qui expose le bilan 2007 de l'aéroport de Beauvais. 100 plaintes pour nuisance suite au passage des avions ont été déposées ;

Il a été proposé des modifications de trajectoire des vols afin de tenir compte de ces nuisances.

3 points de direction sont prévus en outre au décollage ce qui imposera aux avions de suivre cette trajectoire, une au sud de Laversines, et l'autre au nord de Laversines.

Un n° vert est à disposition des habitants pour signaler tout passage d'avion survolant la commune ou tout dépassement du « couvre feu ». Un bilan des nouveaux dispositifs est prévu en fin d'année. Une information auprès des habitants sera effectuée

13 DIVERS

*** Route du Poisson :**

Elle se fera de nouveau du 18 au 21 Septembre 08, et passera dans notre commune par Wagicourt et la Chaussée Brunehaut le dimanche 21 entre 3 Heures et 6 Heures

***Rentrée scolaire :**

94 Enfants ont pris le chemin de l'école le 2 Septembre.

45 Enfants sont inscrits à la cantine

Mr le Maire donne la parole à Mme Descouture qui explique la nouvelle organisation et les horaires mis en place (2 Atsem pour la garderie et 3 Atsem au moment du repas de midi, 2 services à la cantine) ainsi que les travaux effectués pendant les vacances

dans la cantine (modifications électriques et eau, 2eme four, lave vaisselle, plonge...)
Le carrelage mural complémentaire reste à effectuer.

*** Travaux école :**

La mise aux normes électriques dans les classes a été effectuée et un équipement en mobilier nouveau est prévu pour fin octobre 2008 pour 3 classes.

*** Travaux église :**

Le nouveau devis et le plan d'aménagement ont été réalisés par Labellec ; le plan est à proposer aux « Batiments de France » pour avis et accord.

Le devis d'étanchéité sur le chœur a fait l'objet d'un accord de subvention de la part de Mr Dassault, subvention qui ne sera versée qu'en fin de janvier prochain.

*** Cimetière Accident expertise :**

Suite à l'accident survenu au cimetière, une expertise sera effectuée le 18 Septembre 2008.

*** Gravillonnage et marquage :**

La CAB a retenu le 9/6 deux structures, la SACER et Oise TP, pour les travaux de voirie, de revêtement et de signalisation horizontale.

Les bordereaux de prix ont été transmis en mairie car les marchés sont signés,

Les devis ont été établis et ce suite à la visite de la commune avec les deux entreprises.

Mr DAMBRON examine les devis pour déterminer les travaux à exécuter. A ce jour il manque 2 propositions de voirie qui restent à recevoir. Les devis pour la signalisation horizontale sont également en cours d'établissement.

C'est Mr Cauchon de la ville de Beauvais qui intervient pour le compte de la CAB et qui déposera les dossiers au Conseil Général pour solliciter les subventions ainsi que les dérogations de démarrage avant obtention éventuelle de ces subventions. Les propositions d'intervention chiffrées en investissement ou en entretien ainsi que les délibérations nécessaires seront présentées en octobre.

*** Etude faisabilité Mairie :**

Un rapport établi à la demande du Conseil Général est arrivé le 27/08/08 Mr le Maire organisera une réunion spécifique.

*** Fichier EDVIGE :**

Un message explicatif sur ce fichier est distribué à chaque conseiller avec possibilité de signer une pétition sur le site indiqué.

*** Opération « Brioches »**

Cette opération sera réalisée les 10, 11 et 12 octobre. Elle fera l'objet d'une information en temps utiles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30